

PROCÈS-VERBAL

Séance du 1^{er} octobre 2025

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ce premier jour du mois d'octobre deux mille vingt-cinq à dix-sept heures trois, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : le maire Gilles Lehouillier (partiellement) et les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin (partiellement), Alexandre Fallu, Ann Jeffrey, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis et Michel Turner formant quorum sous la présidence du président du conseil Michel Patry.

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers (partiellement), directeur général et Marlyne Turgeon, greffière.

CV2935

Ouverture de la séance

Le président du conseil confirme le quorum et déclare la séance ouverte.

CV2936

Mot de bienvenue du président du conseil

Le président du conseil prend la parole.

CV2937

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 1^{er} octobre 2025 avec l'ajout des affaires suivantes :

- **Prononcé de la décision dans le cadre de la révision de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 1937, chemin de Charny (lot 2 382 260 du cadastre du Québec, secteur Charny) et mandat à la Direction générale**
Document d'aide à la décision [Projet de résolution Prononcé de la décision - 1937, chemin de Charny](#)
- **Dépôt du rapport de projections des revenus et des dépenses du trésorier au 31 août 2025**
Document d'aide à la décision [FIN-2025-048](#)

- **Dépôt des listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 31 août 2025 et des listes de crédits additionnels pour la même période**
Document d'aide à la décision [FIN-2025-051](#)
- **Financement de la dépense relative au projet de patinoire à bandes permanentes au parc des Compositeurs, priorisation de la demande du Service d'entraide de Saint-Nicolas et reconduction du comité des services de proximité**
Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-020](#)
- **Avis de motion du Règlement RV3570 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (écran tampon, zone C1563, secteur Charny) et dépôt du projet de règlement**
Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-131](#)
- **Adoption du Projet de règlement RV3570 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (écran tampon, zone C1563, secteur Charny) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite**
Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-131](#)
- **Convention d'aide financière 2025-2026 à intervenir avec Service national des sauveteurs inc.**
Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2025-015](#)

Adoptée à l'unanimité

CV2938

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV2939

Dépôt du rapport final de l'analyse de la bonification et de la diversification des sources de revenus

Document d'aide à la décision [Rapport sur les nouveaux revenus](#)

Le maire dépose le rapport final de l'analyse de la bonification et de la diversification des sources de revenus, de juin 2025, préparé par Raymond Chabot Grant Thornton, à titre d'information.

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin quitte son siège et la séance et reprend son siège pendant les délibérations sur l'affaire suivante.

CV2940

Remerciements au personnel de la Ville de Lévis

ATTENDU QUE le sondage Som réalisé du 5 au 10 novembre 2024 auprès de

1 800 répondantes et répondants de la Ville de Lévis;

ATTENDU QUE, dans ce sondage, 80% des Lévisiennes et Lévisiens se disent satisfaits de la qualité de vie, une appréciation qui se maintient depuis de nombreuses années;

ATTENDU QUE 76% des Lévisiennes et Lévisiens se disent satisfaits de la qualité des services à Lévis;

ATTENDU QUE 81% des Lévisiennes et Lévisiens se sentent en sécurité à Lévis;

ATTENDU la passion et le dévouement exceptionnel des 2 000 employées et employés de la Ville de Lévis auprès de la population lévisienne dans l'atteinte de ce très haut niveau de satisfaction;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De féliciter tout le personnel de la Ville pour leur engagement indéfectible et soutenu dans les services offerts à la population lévisienne, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

De demander à la Direction générale de transmettre une copie de la présente résolution à chaque membre du personnel de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV2941

Attribution d'un toponyme

Document d'aide à la décision [projet de résolution CE2552](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2552 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville maire
Appuyé par le membre du conseil de la Ville unanimité

D'attribuer le toponyme du « Parc Philippe-Laberge » en remplacement du toponyme « Parc des Grandes-Pointes ».

Adoptée à l'unanimité

CV2942

Protection et maintien de la vocation récréative du Golf de Lévis

ATTENDU QUE le Golf de Lévis a célébré en 2023 ses 100 ans d'existence;

ATTENDU QUE le Golf de Lévis est situé dans un site historique et hautement symbolique et que le promontoire sur lequel il est aménagé domine la Ville

offrant un paysage saisissant;

ATTENDU QUE plus de 50 ans avant la fondation du club de golf, des ingénieurs et ingénieurs choisissaient ce lieu pour y aménager le fort numéro deux, l'une des trois fortifications, qui constitue les dernières constructions militaires britanniques en Amérique du Nord;

ATTENDU QUE le Golf de Lévis constitue un espace vert d'importance au cœur du territoire lévisien et qu'il représente historiquement l'un des premiers lieux de rassemblement de sports et de loisirs de la population lévisienne;

ATTENDU QUE les lieux se sont progressivement transformés en un majestueux site, où la végétation mature crée l'un des plus beaux jardins ornementaux à Lévis;

ATTENDU QUE de nombreux bénévoles et des personnes engagées ont planté des arbres, aménagé des parcours et corrigé des pentes à coup de pelle, le tout pour le plaisir des yeux et du jeu;

ATTENDU QUE le Golf de Lévis revêt toute son importance, autant en offrant des activités de loisirs à proximité des citoyennes et citoyens et en représentant un important centre de verdure dans un milieu urbain;

ATTENDU QUE dans un contexte de densification du milieu urbain lévisien, il est essentiel d'assurer la protection de ce poumon vert au cœur de la Ville de Lévis;

ATTENDU QUE le terrain du golf peut être convoité par des investisseuses ou investisseurs privés souhaitant redévelopper le site, ce qui va à l'encontre du plan d'urbanisme de la Ville de Lévis;

ATTENDU QUE la Ville de Lévis souhaite réaffirmer sa volonté de protéger ce site et d'en maintenir la vocation récréative pour les générations actuelles et futures;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

QUE la Ville de Lévis réitère son engagement ferme de préserver pour les générations futures l'utilisation de ce site, en maintenant exclusivement l'usage de parc, d'espaces récréatifs et de terrain de golf dans son plan d'urbanisme.

QUE la Ville procèdera au cours des prochains mois à des ajustements à son schéma d'aménagement actuellement en révision, afin de confirmer une aire d'affectation de type « récréation » à l'ensemble du site du Golf de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV2943

Période de questions pour les personnes présentes

Environ 30 personnes assistent à la séance. Une personne prend la parole.

Le maire quitte son siège et la séance et reprend son siège pendant les discussions sur l'affaire suivante.

CV2944

Période de questions transmises électroniquement

Trois questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par la greffière.

Le président du conseil et les personnes qu'il désigne répondent aux questions.

CV2945

Approbation du procès-verbal du conseil de la Ville de la séance du 22 septembre 2025

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de la Ville tenue le 22 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

CV2946

Dépôt du procès-verbal du comité exécutif des séances du 16 et 18 septembre 2025

Les procès-verbaux des séances du comité exécutif tenues les 16 et 18 septembre 2025 sont déposés.

CV2947

Dépôt du rapport de mission en Normandie 2025 à Paris-Rouen-Caen

Document d'aide à la décision [DG-2025-014](#)

Le rapport de mission en Normandie 2025 à Paris-Rouen-Caen, joint à la fiche de prise de décision DG-2025-014, est déposé, à titre d'information.

CV2948

Dépôt des listes de contrats au 31 juillet 2025

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2025-079](#)

Les listes de contrats au 31 juillet 2025, jointes à la fiche de prise de décision APGI-APP-2025-079, sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CV2949

Convention relative à l'indemnisation des membres des comités de retraite de la Ville de Lévis à intervenir avec les membres passés, actuels et futurs du comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31926) et les membres passés, actuels et futurs du comité de retraite du régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21190)

Document d'aide à la décision [FIN-2025-041](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2591;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De conclure la convention relative à l'indemnisation des membres des comités de retraite de la Ville de Lévis à intervenir avec les membres passés, actuels et futurs du comité de retraite du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Lévis (31926) et les membres passés, actuels et futurs du comité de retraite du régime de retraite des employés de la Ville de Lévis (21190), jointe à la fiche de prise de décision FIN-2025-041, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2950

Dépôt d'un projet au programme de verdissement d'Hydro-Québec et désignation d'une représentante

Document d'aide à la décision [ENV-2025-030](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2567;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'autoriser la Direction de l'environnement à déposer un projet au programme de verdissement d'Hydro-Québec et de désigner la Directrice de l'environnement, ou toute personne désignée pour la remplacer, à titre de représentante de la Ville et de l'autoriser en conséquence à signer les documents requis pour le dépôt du projet au programme.

Adoptée à l'unanimité

CV2951

Première convention d'amendement portant de l'accord-cadre à intervenir avec Mission unitaînés et l'Office municipal d'habitation de Lévis

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-034](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2569;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De conclure la première convention d'amendement de l'accord-cadre à intervenir avec Mission unitaînés et l'Office municipal d'habitation de Lévis, jointe à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2025-034, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis de façon à donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2952

Attribution du contrat relatif à la fourniture et la livraison de produits chimiques pour le traitement des eaux de 2026 à 2028

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2025-085](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2575;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'attribuer le contrat relatif à la fourniture et la livraison de produits chimiques pour le traitement des eaux de 2026 à 2028 (appel d'offres 2025-50-75), pour le lot 3, à Produits chimiques chemtrade Canada ltée, pour une dépense estimée à 2 138 904 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans et dont les prix seront indexés à compter du deuxième semestre, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV2953

Régularisation du titre de propriété d'une partie de l'assiette de la rue Lionel-Groulx (partie du lot 2 223 246 du cadastre du Québec, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2025-030](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2576;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'identifier l'assiette de la rue Lionel-Groulx (secteur Lévis), correspondant à une partie du lot 2 223 246 du cadastre du Québec, illustrée sur le plan annexé à la fiche de prise de décision APP-GI-2025-030, et d'autoriser la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à publier les avis requis par le premier alinéa de l'article 72 de la *Loi sur les compétences municipales* et, en temps utile, à publier au registre foncier la déclaration prévue au quatrième alinéa de cet article, et ce, afin de régulariser le titre de propriété de la Ville sur cette rue.

Adoptée à l'unanimité

CV2954

Acquisition par expropriation d'une servitude de passage temporaire d'une durée de cinq ans sur une partie du lot 2 952 449 du cadastre du Québec (rue Thé-des-Bois, secteur Saint-Nicolas)

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2025-022](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2602;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'acquérir par voie d'expropriation une servitude réelle et temporaire de passage d'une durée de cinq ans suivant la date de libération, sur une partie du lot 2 952 449 du cadastre du Québec en faveur des lots 2 952 445 et 2 952 438 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1226,4 mètres carrés, telle que montrée sur le plan préparé par Guillaume Normand, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2155 de ses minutes, joint à la fiche de prise de décision APGI-GI-2025-022, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV2955 abrogée par CV3142

Acquisition par expropriation de trois parties du lot 6 685 368 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2025-033](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2603;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'acquérir par voie d'expropriation à des fins de travaux d'aménagement de voies réservées pour le transport collectif sur le boulevard Guillaume-Couture, incluant des travaux permanents de voirie, d'aqueduc et d'égouts, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de bordures de rue, de trottoirs, d'aménagements paysagers, d'éclairage et de signalisation routière, de déplacement et l'enfouissement d'utilités publiques, trois parties du lot 6 685 368 du cadastre du Québec, d'une superficie de 8,8 mètres carrés, 53,9 mètres carrés et de 39,7 mètres carrés, telles qu'identifiées sur le plan de la description technique préparé par Guillaume Normand, arpenteur-géomètre, sous le numéro 2233 de ses minutes, tel que joint à la fiche de prise de décision APCI-GI-2025-033, et d'autoriser la procureure mandatée ou le procureur mandaté à cet effet à entreprendre les procédures d'expropriation de cet immeuble et à signer tout document à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV2956

Adoption du plan municipal de sécurité civile et abrogation des résolutions CV-2013-03-85 « Politique municipale de sécurité civile » et CV-2021-02-39 « Plan de sécurité civile »
Document d'aide à la décision [BSC-2025-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2604;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le plan municipal de sécurité civile, joint à la fiche de prise de décision BSC-2025-001.

D'abroger en conséquence, les résolutions suivantes :

- CV-2013-03-85 « Politique municipale de sécurité civile »;
- CV-2021-02-39 « Plan de sécurité civile ».

Adoptée à l'unanimité

CV2957

Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'assistance mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Saint-Apollinaire
Document d'aide à la décision [INC-2025-008](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2605;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De conclure l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'assistance mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Saint-Apollinaire, jointe à la fiche de prise de décision INC-2025-008, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2958

Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'assistance mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Beaumont

Document d'aide à la décision [INC-2025-009](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2606;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

De conclure l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'assistance mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Beaumont, jointe à la fiche de prise de décision INC-2025-009, et d'autoriser le maire et la greffière à signer ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2959

Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'assistance mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Saint-Agapit

Document d'aide à la décision [INC-2025-010](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2607;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

De conclure l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'assistance mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Saint-Agapit, jointe à la fiche de prise de décision INC-2025-010, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2960

Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'assistance mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly

Document d'aide à la décision [INC-2025-011](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2608;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De conclure l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'assistance mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, jointe à la fiche de prise de décision INC-2025-011, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2961

Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'assistance mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Saint-Gilles

Document d'aide à la décision [INC-2025-012](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2609;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De conclure l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'assistance mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Saint-Gilles, jointe à la fiche de prise de décision INC-2025-012, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2962

Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'assistance mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon

Document d'aide à la décision [INC-2025-013](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2610;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De conclure l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'assistance mutuelle en cas d'incendie, d'intervention d'urgence ou de sauvetage à intervenir avec la municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, jointe à la fiche de prise de décision INC-2025-013, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2963

Crédit additionnel et financement de la dépense relative à un véhicule de remplacement

Document d'aide à la décision [DEI-EM-2025-004](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2611;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'autoriser un crédit additionnel équivalant au montant reçu de l'assureur pour la perte d'un véhicule portant le numéro d'unité 21-057, mentionné à la fiche de prise de décision DEI-EM-2025-004, et ce, pour une portion de la dépense relative au remplacement de ce véhicule.

D'affecter un montant maximum de 63 600 \$ provenant de la réserve financière pour assumer les franchises et rétentions prévues aux contrats d'assurance pour le financement d'une partie de la dépense relative à l'acquisition d'un véhicule de remplacement.

Adoptée à l'unanimité

CV2964

Crédit additionnel et financement de la dépense relative à un véhicule de remplacement

Document d'aide à la décision [DEI-EM-2025-005](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2612;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'autoriser un crédit additionnel équivalant au montant reçu de l'assureur pour la perte d'un véhicule portant le numéro d'unité 17-067, mentionné à la fiche de prise de décision DEI-EM-2025-003, et ce, pour une portion de la dépense relative au remplacement de ce véhicule.

D'affecter un montant maximum de 76 310 \$ provenant de la réserve financière pour le financement des franchises et des rétentions prévues aux contrats d'assurance pour le financement d'une partie de la dépense relative à l'acquisition d'un véhicule de remplacement.

Adoptée à l'unanimité

Le membre du conseil de la Ville Serge Bonin divulgue la nature générale de son intérêt dans l'affaire suivante qui sera prise en considération concernant les bourses aux athlètes ambassadeurs de Lévis et il mentionne qu'il s'abstient de participer aux délibérations sur cette affaire et de voter.

CV2965

Bourses aux athlètes ambassadeurs de Lévis

Document d'aide à la décision DVC-SPO-2025-013

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2579;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'accepter les recommandations du comité d'évaluation concernant les bourses des athlètes ambassadeurs de Lévis, jointes à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2025-013.

Adoptée à la majorité

CV2966

Réaffectation 2025-2026 de la réserve financière pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du plan d'action de la politique de développement social et communautaire

Document d'aide à la décision [DVC-DSC-2025-025](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2613;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers

D'adopter la proposition de réaffectation des sommes restantes du fonds de soutien financier 2023-2024 pour l'année 2025 et jusqu'au prochain plan de déploiement, afin de financer les dépenses liées à la réalisation du plan d'action de la politique de développement social et communautaire, joint à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2025-022, de même que de décréter qu'à même le solde disponible de 313 564 \$, un montant de 222 937 \$ sera utilisé pour procéder à des appels d'intérêt auprès des organismes reconnus par la Ville pour :

- la réalisation d'initiatives cadrant avec les enjeux d'accessibilité au logement, la salubrité des logements et le développement de maisons de chambres communautaires (50 000 \$);
- la réalisation d'initiatives cadrant avec les enjeux de participation citoyenne et l'appropriation de l'environnement urbain pour un usage commun (50 000 \$);
- la réalisation d'initiatives cadrant avec les enjeux de pénurie de main-d'œuvre bénévole (25 000 \$);
- la réalisation d'initiatives cadrant avec les enjeux de mobilité des personnes vulnérables (40 000 \$);
- la réalisation d'initiatives cadrant avec les enjeux pour bâtir une communauté nourricière (10 000 \$);
- la réalisation d'initiatives cadrant dans l'approche *Voisins solidaires* (12 000 \$);
- l'implantation des mesures ou des outils ayant pour but de soutenir l'installation et l'intégration des nouvelles arrivantes et des nouveaux arrivants 8 564 \$;
- saisir les opportunités d'action en lien avec la politique de développement social (nouvelles actions) 27 373 \$.

D'utiliser un montant de 90 627 \$, prélevé des sommes restantes, et de les affecter comme suit :

- 45 000 \$ en soutien au plan d'action concerté en matière d'itinérance;
- 5 000 \$ à Corporation de développement communautaire de Lévis pour le soutien du chantier de la gouvernance partagée;
- 10 000 \$ à Corporation de développement communautaire de Lévis afin de soutenir la diffusion des services, les activités et les événements collectifs organisés par des organismes reconnus;
- 30 627 \$ à Equijustice pour la poursuite de l'implantation du projet en médiation urbaine.

Adoptée à l'unanimité

CV2967

Avis de motion du Règlement RV3569 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [TMD-2025-028](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3569 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement et il dépose le projet de règlement, joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-028.

Ce règlement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement, sur une partie des rues Bourassa, Philippe-Beaubien, George-D.-Davie, Richard, Maurice-Boutin, des Cèdres et Saint-Jean.

CV2968

Adoption du Second projet de règlement RV3561 modifiant la Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création de la zone M2889 à partir de la zone M2888 et d'une portion des zones H2885 et M2882 à proximité de l'intersection de la rue de l'Hôtel-Des-Plaines et de la route du Président-Kennedy, secteur Pintendre)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-123](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2583;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Second projet de règlement RV3561 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2829, joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-123.

Adoptée à l'unanimité

CV2969

Adoption du Règlement RV3563 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

Document d'aide à la décision [TMD-2025-023](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3563 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement, sur une partie des rues de l'Aquifère, Saint-Antoine, de l'Arsenal et de l'avenue des Ruisseaux et qu'il modifie également les sous-paragraphes du paragraphe 71 de l'article 34 afin d'en clarifier l'intention ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2523;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV3563 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-23.

Adoptée à l'unanimité

CV2970

Adoption du Règlement RV3564 modifiant le Règlement RV-2016-15-62 sur la circulation de certains types de véhicules hors route sur certains chemins publics

Document d'aide à la décision [TMD-2025-023](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3564 modifiant le Règlement RV-2016-15-62 sur la circulation de certains types de véhicules hors route sur certains chemins publics a pour objet de mettre à jour certaines dispositions suivant les modifications à la *Loi sur les véhicules hors route* et au *Code de la sécurité routière* ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2524;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Règlement RV3564 modifiant le Règlement RV-2016-15-62 sur la circulation de certains types de véhicules hors route sur certains chemins publics, joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-023.

Adoptée à l'unanimité

CV2971

Adoption du Règlement RV3565 modifiant le Règlement RV-2010-09-78 sur les pistes cyclables et récréatives

Document d'aide à la décision [TMD-2025-023](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3565 modifiant le Règlement RV-2010-09-78 sur les pistes cyclables et récréatives a pour objet de mettre à jour certaines définitions et utilisations des pistes cyclables et récréatives ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2525;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV3565 modifiant le Règlement RV-2010-09-78 sur les pistes cyclables et récréatives, joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-023.

Adoptée à l'unanimité

CV2972

Adoption du Règlement RV3566 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-outils

Document d'aide à la décision [TMD-2025-023](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3566 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-outils a pour objet de régir la circulation des camions et des véhicules-outils dans les secteurs de Saint-Étienne-de-Lauzon et de Saint-Rédempteur;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2526;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'adopter le Règlement RV3566 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-outils, joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-023.

Adoptée à l'unanimité

CV2973

Adoption du Règlement RV3567 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement

Document d'aide à la décision [TMD-2025-025](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3567 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement a pour objet de régir la circulation, la vitesse et le stationnement, sur une partie des rues Saint-Robert, de la Concorde, Marguerite-Demers, Barras, Crémazie et le stationnement du poste de police et de la maison de justice de proximité ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2527;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter le Règlement RV3567 modifiant le Règlement RV-2022-22-50 sur la circulation, la vitesse et le stationnement, joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-025.

Adoptée à l'unanimité

CV2974

Adoption du Règlement RV3568 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-outils

Document d'aide à la décision [TMD-2025-025](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3568 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-outils a pour objet de régir la circulation des camions et des véhicules-outils dans le secteur de Saint-Romuald ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2528;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV3568 modifiant le Règlement RV-2022-22-51 sur la circulation des camions et des véhicules-outils, joint à la fiche de prise de décision TMD-2025-025.

Adoptée à l'unanimité

CV2975

Adoption du Règlement RV3559 modifiant le Règlement RV-2024-34-93 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Desjardins (ajout d'une exception pour les unités de logement social ou abordable)

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-032](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3559 modifiant le Règlement RV-2024-34-93 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Desjardins a pour objet d'ajouter la construction ou l'aménagement d'unités de logement social ou abordable à titre d'intervention autorisée;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2585;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Règlement RV3559 modifiant le Règlement RV-2024-34-93 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Desjardins, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2827, joint à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2025-032.

Adoptée à l'unanimité

CV2976

Adoption du Règlement RV3560 modifiant le Règlement RV-2024-34-94 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Saint-Nicolas (ajout d'une exception pour les unités de logement social ou abordable)

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2025-033](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3560 modifiant le Règlement RV-2024-34-94 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Saint-Nicolas a pour objet d'ajouter la construction ou l'aménagement d'unités de logement social ou abordable à titre d'intervention autorisée ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2586;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV3560 modifiant le Règlement RV-2024-34-94 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité de la station de traitement des eaux usées de Saint-Nicolas, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV2828, joint à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2025-033.

Adoptée à l'unanimité

CV2977

Adoption du Règlement RV3548 modifiant la Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout du groupe d'usages groupe P1, service communautaire de proximité, dans la zone M2095, boulevard Guillaume-Couture et rue Charles-Rodrigue, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-112](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3548 modifiant la Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet d'ajouter le groupe d'usages P1, service communautaire de proximité, dans la grille des spécifications de la zone M2095 et d'y prévoir les normes et spécifications afférentes ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2587;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin

D'adopter le Règlement RV3548 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2834, joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-112.

Adoptée à l'unanimité

CV2978

Adoption du Règlement RV3541 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone M2177, retrait

de la note concernant l'usage P104 et ajout de certains usages inclus dans les classes d'usages P102 et P106 dans la zone M2188, secteur Lévis)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-119](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3541 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a pour objet :

- d'agrandir la zone M2177 à même une partie de la zone M2188;
- de retirer, dans la zone M2188, l'exigence relative à la classe d'usages P104, religion (couvent, monastère, presbytère, église, temple, synagogue) limitant son exercice uniquement aux étages situés au-dessus du rez-de-chaussée;
- de permettre spécifiquement les usages « centre communautaire » et « banque alimentaire et ressourcerie » respectivement des classes d'usages P102, animation communautaire (maison des jeunes, centre communautaire, etc.) et P106, entraide humaine (banque alimentaire, ressourcerie ou autre), dans la grille des spécifications de la zone M2188 et d'y prévoir les normes et spécifications afférentes à ces usages;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2588;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'adopter le Règlement RV3541 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2832, joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-119.

Adoptée à l'unanimité

CV2979

Adoption du Règlement RV3543 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats (modifications aux fins, notamment, d'assurer la concordance avec tout règlement adopté par la Ville en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant le moratoire des infrastructures municipales)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-122](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3543 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats a pour objet :

- d'apporter des précisions quant à la caducité de certaines demandes si les documents ou informations ne sont pas fournis, notamment dans le cadre des règlements à caractère discrétionnaire;
- d'indiquer que n'a pas à être considéré pour les demandes pendantes au 29 novembre 2024, dans le cadre de l'application de l'article 14 des règlements RV-2024-34-93 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des stations de traitement des eaux usées de Desjardins et RV-2024-34-94 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des stations de traitement des eaux usées de Saint-Nicolas, le Règlement RV-2024-34-88 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage

et le lotissement (modifications de certaines dispositions sur les arbres et les revêtements pour les toits plats ainsi que les espaces de stationnement);

- d'apporter différents autres ajustements pour tenir compte, notamment, de la période prolongée où peuvent être exécutés des travaux selon ce qui est prévu aux règlements RV-2024-34-93 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des stations de traitement des eaux usées de Desjardins et RV-2024-34-94 à caractère provisoire afin d'interdire certaines interventions susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des stations de traitement des eaux usées de Saint-Nicolas ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2589;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV3543 modifiant le Règlement RV-2021-21-16 sur les permis et certificats, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2830, joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-122.

Adoptée à l'unanimité

CV2980

Adoption du Règlement RV3544 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels (modifications aux fins, notamment, d'assurer la concordance avec tout règlement adopté par la Ville en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les compétences municipales* concernant le moratoire des infrastructures municipales)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-124](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV3544 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels a pour objet d'ajuster la période de validité d'une décision autorisant un usage conditionnel lorsqu'un tel usage ne peut être exercé uniquement en raison de l'effet lié à un règlement adopté par le conseil en vertu de l'article 29 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2590;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Règlement RV3544 modifiant le Règlement RV-2011-11-25 sur les usages conditionnels, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV2831, joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-124.

Adoptée à l'unanimité

CV2981

Prononcé de la décision dans le cadre de la révision de la décision du comité de démolition refusant la démolition de l'immeuble situé au 1937, chemin de Charny (lot 2 382 260 du cadastre du Québec, secteur Charny) et mandat à la Direction générale

Document d'aide à la décision [Projet de résolution Prononcé de la décision - 1937, chemin de Charny](#)

ATTENDU la demande de démolition d'un immeuble situé au 1937, chemin de Charny (lot 2 382 260 du cadastre du Québec secteur Charny);

ATTENDU l'étude de la demande de démolition par le comité de démolition, en vertu du *Règlement RV-2023-22-74 sur la démolition d'immeubles*;

ATTENDU QUE le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé présenté lors de l'audition publique, tenue lors de la séance du comité de démolition du 15 avril 2025, consistait à créer une voie d'accès entre le chemin de Charny et le lot 2 382 270 du cadastre du Québec, ainsi qu'à procéder au raccordement des infrastructures souterraines afin de desservir ce lot;

ATTENDU l'adoption de la résolution DEM-2025-00-05 du comité de démolition, lors de la séance 11 juin 2025, refusant d'accorder l'émission d'un certificat d'autorisation de démolition notamment en raison du programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé et son effet sur la qualité de vie du voisinage ainsi que des oppositions reçues dans le cadre de cette demande de démolition;

ATTENDU la demande de révision de la décision du comité de démolition déposée au Greffe de la Ville le 4 juillet 2025;

ATTENDU la tenue de l'audition de la révision de la décision du comité de démolition lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville, tenue le 22 septembre 2025;

ATTENDU le nouveau programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé présenté lors de l'audition au conseil de la Ville, qui consiste à remblayer et gazonner le terrain vacant et à procéder au raccordement des infrastructures souterraines afin de desservir le lot 2 382 270 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE les membres du conseil de la Ville ont tenu compte de l'ensemble des documents déposés dans le cadre de cette demande ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2616;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

De réviser la décision du comité de démolition rendue le 11 juin 2025, par sa résolution DEM-2025-00-05, d'approuver le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé présenté dans le cadre de l'audition publique tenue le 22 septembre 2025 et d'autoriser la démolition de l'immeuble situé au

1937, chemin de Charny (Lot 2 382 260 du cadastre du Québec, secteur Charny).

Cette décision étant motivée notamment en raison de l'état de l'immeuble visé par la demande de démolition et du nouveau programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé présenté lors de l'audition publique tenue le 22 septembre 2025.

D'assujettir cette autorisation au respect des conditions suivantes :

1. Que le demandeur prenne possession du certificat d'autorisation à l'intérieur d'un délai de six mois suivant la décision du conseil de la Ville;
2. Que les travaux de démolition soient complétés à l'intérieur d'un délai maximal de trente jours après le début des travaux. À cet effet, avant le début des travaux de démolition le demandeur doit aviser par écrit le Service des permis et inspection de la Direction de l'urbanisme de la date du début de ces travaux;
3. Que toute dalle ou tout morceau de béton, trottoir, asphalte et mur de soutènement soient enlevés et non enfouis sur le site;
4. Que le terrain soit nivelé, gazonné et entretenu en conformité avec le *Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux*;
5. Qu'une garantie financière conforme à l'article 37 du *Règlement RV-2023-22-74 sur la démolition d'immeubles* soit fournie préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation.

De mandater la Direction générale à entreprendre des démarches afin d'étudier des options en vue d'atténuer les impacts sur les résidentes et résidents de ce secteur.

Adoptée à l'unanimité

CV2982

Dépôt du rapport de projections des revenus et des dépenses du trésorier au 31 août 2025

Document d'aide à la décision [FIN-2025-048](#)

Le rapport de projections des revenus et des dépenses du trésorier au 31 août 2025, joint à la fiche de prise de décision FIN-2025-048, est déposé à titre de reddition de compte et d'information.

CV2983

Dépôt des listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 31 août 2025 et des listes de crédits additionnels pour la même période

Document d'aide à la décision [FIN-2025-051](#)

Les listes de virements de fonds pour la période du 1^{er} au 31 août 2025 et les listes de crédits additionnels pour la même période, jointes à la fiche de prise de décision FIN-2025-051, sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CV2984

Financement de la dépense relative au projet de patinoire à bandes permanentes au parc des Compositeurs, priorisation de la demande du Service d'entraide de Saint-Nicolas et reconduction du comité des services de proximité

Document d'aide à la décision [DVC-DIR-2025-020](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2624;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'affecter un montant maximum de 305 337 \$ provenant de la réserve financière du comité des services de proximité pour le financement de dépenses relatives à la réalisation du projet de patinoire à bandes permanentes au parc des Compositeurs, précisé à la fiche de prise de décision DVC-DIR-2025-020.

De prioriser la demande d'aide financière du Service d'entraide de Saint-Nicolas lors du prochain renflouement de la réserve dédiée, conditionnellement à ce que les critères d'admissibilité soient tous rencontrés.

De reconduire le comité des services de proximité, afin de poursuivre son mandat et ses réalisations au bénéfice de la communauté.

Adoptée à l'unanimité

CV2985

Avis de motion du Règlement RV3570 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (écran tampon, zone C1563, secteur Charny) et dépôt du projet de règlement

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-131](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Turner donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3570 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement et il dépose le projet de règlement, joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-131.

Ce règlement a pour objet de réduire la profondeur d'un écran tampon exigé sur un terrain sur lequel l'usage exercé fait partie de la famille « Commerciale » ou « Industrielle », le long d'une ligne arrière d'un terrain utilisé pour un usage de la famille « Habitation », dans la zone C1563.

CV2986

Adoption du Projet de règlement RV3570 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (écran tampon, zone C1563, secteur Charny) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2025-131](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2626;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Projet de règlement RV3570 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, joint à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2025-131.

De décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de l'assemblée publique.

Adoptée à l'unanimité

CV2987

Convention d'aide financière 2025-2026 à intervenir avec Service national des sauveteurs inc.

Document d'aide à la décision [DVC-SPO-2025-015](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2627;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

De conclure la convention d'aide financière à intervenir avec Service national des sauveteurs inc., jointe à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2025-015, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV2988

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV2989

Félicitations et remerciements au maire Gilles Lehouillier

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé à l'unanimité

De féliciter et de remercier le maire Gilles Lehouillier pour ses 39 ans de vie politique et de souligner son engagement exceptionnel et son implication

extraordinaire dans la communauté, qui est demeuré très proche des citoyennes et citoyens, et ce, tout au long de sa carrière, soit comme fonctionnaire du gouvernement du Québec et élu provincial et municipal, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV2990

Période d'intervention des membres du conseil

Tous les membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV2991

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

Le maire demande à la Direction générale de partager l'enregistrement de la période d'intervention des membres du conseil de la Ville à tous les membres du personnel de la Ville.

CV2992

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Alexandre Fallu

À 20 h 26, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Steven Blaney, maire

Marlyne Turgeon, greffière

Jean Leblond, président du conseil